



Pommier / Poirier

N°01
11/01/2018

Edition Sud Nouvelle-Aquitaine
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Poirier

- **Psylle du poirier** : femelles matures et premières pontes observées. Compte tenu du maintien de conditions humides annoncé, le risque de pontes pourrait être limité au cours des prochains jours.

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : réduction de l'inoculum par broyage des feuilles.
- **Taille et prophylaxie** : privilégier les mesures prophylactiques sur la période hivernale afin de réduire l'inoculum pour la saison à venir.

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier / Poirier - Edition
Sud Nouvelle-Aquitaine
N°01 du 11/01/2018 »*



Poirier

• Psylle

Le psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*) est l'un des ravageurs les plus préoccupants en verger de poiriers. Ses piqûres de nutrition perturbent la croissance du végétal et le miellat sécrété par les larves provoque l'installation de fumagine rendant les fruits impropres à la commercialisation. Il peut également être un vecteur du phytoplasme responsable de la maladie du *Pear decline* (Cf. paragraphe suivant).

Il hiverne à l'état d'adulte et reprend généralement son activité début janvier. A partir du moment où 40 à 50% des femelles sont matures (maturation ovocytaire atteinte) et fécondées, les premières pontes sont possibles dès que la température atteint 10°C pendant deux jours consécutifs.

Les suivis biologiques concernant le psylle sont réalisés sur 2 parcelles, la première est située en Gironde (Saint-Vincent-de-Paul) et la deuxième en Lot-et-Garonne (Clairac).

Les suivis de la maturité ovocytaire, réalisés à partir d'individus prélevés par frappage dans les parcelles, ont débuté la semaine dernière. Pour la parcelle de Lot-et-Garonne (parcelle à forte pression), près de 60% des femelles étaient matures au 3 janvier et 67% au 9 janvier. En Gironde (parcelle à pression plus faible), 57% des femelles étaient matures au 8 janvier.

Les premières pontes ont également été observées dès le 3 janvier. Les conditions pluvieuses et venteuses ont cependant freiné les dépôts d'œufs, lors des notations réalisées en ce début de semaine, le pourcentage de bourgeons occupés par des pontes a peu évolué (2% de bourgeons occupés par des pontes le 3 janvier et 3% le 9 janvier sur la parcelle de Lot-et-Garonne, 3% le 8 janvier sur la parcelle de Gironde).

Evaluation du risque

La période à risque concernant les pontes débute mais les conditions humides en cours et annoncées pour les prochains jours pourraient freiner l'activité des femelles.

Mesures prophylactiques : Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

Mesures alternatives : La mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

• Pear decline

Le *Pear decline* est une maladie à phytoplasme qui provoque un dépérissement plus ou moins brutal des arbres contaminés (production plus faible, fruits de petit calibre). Un des vecteurs de cette maladie est le psylle du poirier.

Les symptômes se manifestent à peu près deux mois après l'inoculation. Ils se caractérisent sur les feuilles par un rougissement prématuré du feuillage de la base de la pousse (juillet) avec parfois une déformation en cuillère (recourbée vers le bas), une taille réduite et un aspect clairsemé. Les feuilles chutent en commençant par l'extrémité des rameaux. Si la maladie se manifeste brutalement, le dessèchement est complet en août et les feuilles restent sur l'arbre. Les fruits sont petits, sans jus, très colorés, peu nombreux et n'arrivent pas à maturité. Les bourgeons évoluent mal et les fleurs coulent en phase grave de la maladie.



Adulte femelle et œufs de psylle

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)



Rougissement du feuillage en présence de *Pear decline*

(Crédit Photo : photos.eppo.org)

Les risques de confusion sont nombreux car tout accident entravant l'alimentation hydrique et minérale des arbres induit des symptômes de ce type comme par exemple l'incompatibilité de greffe ou des dégâts racinaires (asphyxie).

Evaluation du risque

Le *Pear decline* est une maladie incurable, tout arbre atteint doit être éliminé. La prévention consiste en l'utilisation de matériel végétal certifié et en la maîtrise de l'agent vecteur de cette maladie, le psylle du poirier.

Pommier - Poirier

• Tavelure

Le champignon responsable de la tavelure (*Venturia inaequalis*) se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

Mesures prophylactiques : L'élimination des feuilles en hiver, par aspiration ou par broyage, réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections l'année suivante. Le broyage est à privilégier par rapport à « l'extraction » des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Il convient également d'éliminer, autant que possible, les feuilles « piégées » dans les filets.

• Taille hivernale et prophylaxie

La période de taille doit être mise à profit pour faire un état des lieux de la situation sanitaire et assainir les parcelles en éliminant :

- les branches et arbres morts ou dépérissants qui peuvent abriter scolytes et xylébores,
- les branches ou les rameaux porteurs de chancres ou de champignons ligneux,
- les rameaux oïdiés,
- les fruits momifiés ainsi que les rameaux qui les portent (des chancres ayant pu se former).

C'est une période privilégiée pour repérer la présence de cochenilles dont les encroûtements peuvent être décapés mécaniquement (eau sous pression et/ou brossage des charpentières et des troncs atteints).

La taille est à réaliser de préférence en dehors des périodes de gel et par temps sec pour favoriser une bonne cicatrisation des plaies. Les plaies importantes sont à protéger immédiatement après la coupe. Les outils de taille doivent être désinfectés régulièrement et les arbres ou parcelles malades sont à tailler en dernier.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".